



Strasbourg, 10 novembre 2009

DH-MIN(2009)009

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION
DES MINORITES NATIONALES
(DH-MIN)**

LISTE DE DECISIONS ADOPTÉES

**10ème réunion
9-10 novembre 2009**

**Strasbourg
Conseil de l'Europe
Salle G.2, bâtiment Agora**

LISTE DE DECISIONS ADOPTÉES

Au cours de sa dixième réunion, tenue du 9 au 10 novembre 2009 à Strasbourg, le Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) adopte les décisions suivantes :

1. Sous réserve de l'approbation de son nouveau mandat par le Comité des Ministres, le DH-MIN élit M. Bjørn Olav Megard (Norvège) comme Président (sous réserve de l'approbation du CDDH) et M. Domenico Morelli (Italie) comme Vice-Président, tous deux pour un mandat d'un an qui débutera le 1^{er} janvier 2010.
2. Le DH-MIN décide de publier sur le site web du Secrétariat le rapport « Synthèse des réponses au questionnaire sur la collecte de données ethniques » (réf : DH-MIN (2009)002rev) préparé par M. Patrick Simon de l'Institut National d'Etudes Démographiques.
3. Le DH-MIN convient de poursuivre ses travaux sur la répartition du soutien financier public aux projets concernant les personnes appartenant aux minorités nationales et leurs associations (organisations) lors de sa 11^e réunion. Il invite les membres qui ne l'ont pas encore fait à transmettre les réponses au questionnaire pour fin décembre 2009. Il demande en outre au Secrétariat de charger un expert d'élaborer une analyse thématique des réponses afin d'identifier, entre autres, les bonnes pratiques au regard du système d'allocation de subventions, des critères applicables et des acteurs impliqués, sans s'engager pour autant dans le mécanisme de suivi de la situation dans chaque Etat membre.
4. Le DH-MIN convient de poursuivre plus avant ses travaux sur la promotion de l'usage des langues des personnes appartenant aux minorités nationales. Le DH-MIN charge le Secrétariat de contacter les délégations des Etats membres intéressés afin de déterminer l'ordre de présentation, lors des prochaines réunions du Comité, des nouvelles études de cas de bonnes pratiques dans ce domaine.
5. Le DH-MIN convient de poursuivre ses travaux sur l'usage des symboles des minorités nationales dans les sphères publiques et privées sur la base du document soumis par le représentant du Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE. Il invite les membres qui le souhaitent à soumettre par écrit au Secrétariat, d'ici la fin janvier 2010, les informations pertinentes mettant à jour le document, dans le but de transmettre cette information au Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE.
6. Le Comité décide de continuer de s'informer régulièrement sur les préparatifs pour la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et de procéder à des échanges de vues sur des expériences similaires. Le Comité décide d'examiner, si approprié, des questions spécifiques sur la promotion des langues régionales ou minoritaires.
7. A la lumière des informations fournies sur les travaux du Comité d'experts sur les Roms et les gens du voyage (MG-S-ROM), en particulier sur la participation des Roms et des gens du voyage au processus de prise de décision, le Comité invite ses membres à fournir les informations pertinentes, si approprié, au Secrétariat, dans le but de transmettre ces informations au Secrétariat du MG-S-ROM pour assister ce Comité dans l'élaboration de l'Avis sur la participation politique et la représentation des Roms et des gens du voyage en Europe.

8. A la lumière des informations fournies sur les progrès dans la mise en œuvre du « Livre Blanc sur le dialogue interculturel » et sur les autres initiatives prises par le Conseil de l'Europe dans ce domaine, le Comité décide de poursuivre ses discussions sur la promotion de l'esprit de tolérance et le dialogue interculturel entre toutes les personnes vivant sur leur territoire, comme indiqué à l'article 6 de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Le Comité charge en outre le Secrétariat d'inviter des représentants du MG-S-ROM à l'informer de leurs travaux, en particulier dans le domaine de l'éducation. Le Secrétariat contactera également les délégations des États membres afin de déterminer l'ordre de présentation des études de cas de bonnes pratiques, en particulier dans le domaine du dialogue interculturel dans le système éducatif, lors des prochaines réunions du Comité.

9. Pour ce qui est de la date de ses prochaines réunions, le DH-MIN convient, sous réserve de l'approbation de son nouveau mandat par le Comité des Ministres, de tenir sa 11^e réunion les 5 et 6 mai 2010 et convient à titre provisoire que sa 12^e réunion se tiendra dans la semaine du 15 au 19 Novembre 2010.

10. En ce qui concerne ses activités futures, le DH-MIN charge le Secrétariat de contacter les délégations de la Norvège, du Monténégro et de l'Autriche ainsi que du Comité consultatif de la Convention-cadre qui ont proposé de nouveaux thèmes afin que le Bureau puisse les introduire à l'ordre du jour de futures réunions.